



1



2

> Photo 1 : Le président du CCBE Thierry Wickers

> Photo 2 : La présidence du CCBE en 2025 composée de Roman Završek, Thierry Wickers, Alex Tallon et Imbi Jürgen

L'avocat français Thierry Wickers élu président du CCBE pour 2025

À la suite de son élection lors de la session plénière du Conseil des barreaux européens (CCBE) le 21 novembre 2024, **Thierry Wickers a officiellement pris la fonction de président du CCBE le 1^{er} janvier 2025.**

Thierry Wickers exerce la profession d'avocat depuis 1978. Entre 1990 et 1998, il a été membre, puis secrétaire du conseil de l'Ordre du barreau de Bordeaux. Il a été bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel de Bordeaux entre 2000 et 2001. Il a ensuite présidé la Conférence des bâtonniers en 2004-2005, puis le Conseil national des barreaux (CNB) de 2009 à 2011.

Par ailleurs, Thierry Wickers est l'un des trois auteurs des *Règles de la profession d'avocat* (aux éditions Dalloz) largement considérées en France comme l'ouvrage de référence sur l'organisation, l'administration et la déontologie de la profession d'avocat.

Il a entamé sa coopération avec le CCBE en 2012, tout d'abord en tant que membre de la délégation française et deux ans plus tard en tant que chef de délégation.

Il a présidé le comité du CCBE « Avenir de la profession et des services juridiques » entre 2016 et 2022 et a également travaillé en tant qu'expert dans divers comités et groupes de travail, dont les comités sur le Brexit et celui sur la révision des statuts du CCBE, ainsi que dans le sous-groupe sur la qualité.

Sa présidence sera soutenue par le premier vice-président **Roman Završek (Slovénie)**, le deuxième vice-président **Alex Tallon (Belgique)** et la troisième vice-présidente **Imbi Jürgen (Estonie)**.

À propos du CCBE

ccbe.eu

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente la profession d'avocat à l'échelle européenne. À travers ses barreaux membres de 46 pays de l'Union européenne et de l'Europe élargie, le CCBE représente plus d'un million d'avocats européens. Fondé en 1960, le CCBE est reconnu comme porte-parole de la profession d'avocat en Europe par les institutions européennes et les principales organisations internationales.